

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AC711

présenté par

Mme Buffet, Mme Faucillon, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne,
M. Dharréville, M. Dufrègne, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 62

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« particulièrement »

le mot :

« prioritairement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à flécher de manière prioritaire les aides du centre national du cinéma à la production indépendante afin de rééquilibrer l'écart qui existe entre celle-ci et les grandes majors qui bénéficient de bien plus de moyens de financement. Ainsi, cela permettrait de soutenir la création au sein des productions indépendantes.